

ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2020-003

Pose d'une benne– Route de Leurvéan

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 18 février 2020 par la société K-LIBOIS, ZA de Keryar à Plourin (29830), pour installation d'une benne à gravats qui stationnera sur le domaine public situé route de Leurvéan ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise K-LIBOIS est autorisée à poser une benne à gravats, sur le domaine public, à compter du du 18 février au 21 février inclus, lors des travaux de rénovation du 2, route de Leurvéan.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de protection du secteur est à la charge et sous la responsabilité de la société K-LIBOIS

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée.

La stabilité de la benne sera assurée en toutes circonstances.

Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

En cas de détérioration, le revêtement de sol sera réfectionné aux frais du demandeur.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 18 février 2020



Le Maire,
M. Yves ROBIN